

Toulouse EuroSudOuest

ENQUÊTE PUBLIQUE
14 MARS - 30 AVRIL 2019

**DOSSIER
D'ENQUÊTE
PRÉALABLE À LA
DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE**
DES TRAVAUX NÉCESSAIRES
À LA RÉALISATION
DES OPÉRATIONS URBAINES
STRUCTURANTES
DE TOULOUSE EUROSUDOUEST

un site internet dédié
toulouse-eurosudouest.eu

Appréciation sommaire des dépenses

PIÈCE E



© Les Yeux Carrés - Paris Camat - image de principe

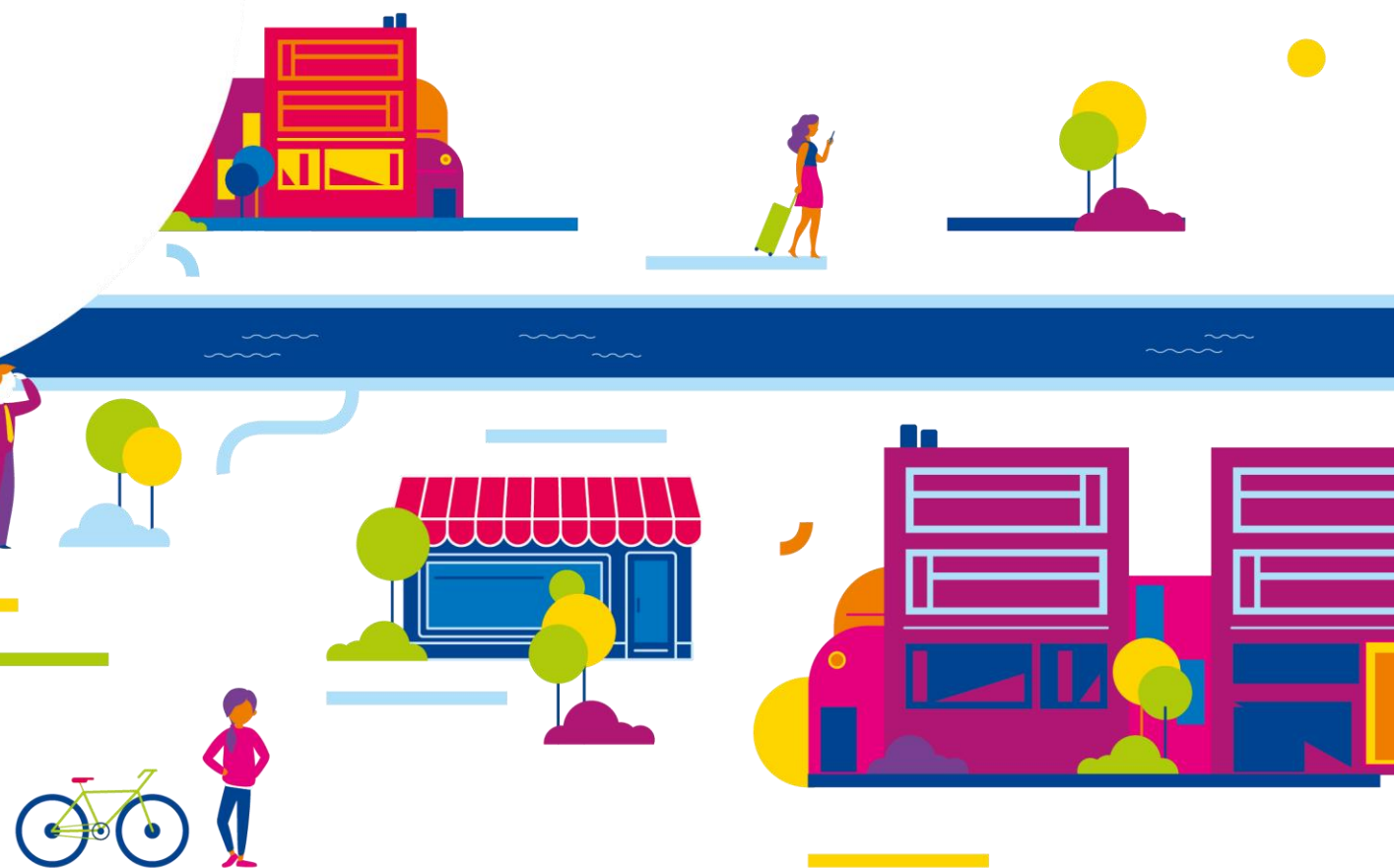




TABLE DES MATIÈRES

1. MAÎTRISE FONCIÈRE.....	4
2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT.....	4
3. MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	5
4. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES.....	5



L'estimation du coût permet d'informer le public sur l'ordre de grandeur des dépenses engendrées par la réalisation des travaux relatifs aux opérations urbaines structurantes de Toulouse EuroSudOuest. Le coût estimatif global se décompose comme suit et ne comprend que les dépenses qui sont supportées par des maîtres d'ouvrage publics. Ces coûts doivent être appréciés comme des ordres de grandeur, tels qu'ils peuvent être estimés au moment du dépôt du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

1. MAÎTRISE FONCIÈRE

POSTE DE DÉPENSES	MONTANT (HT)
Coût de maîtrise foncière total	67 097 467 €
Dont Périmètre d'Action Foncière Prioritaire objet de l'enquête parcellaire (1) comprenant :	65 274 417 €
• Foncier déjà maîtrisé (2)	32 532 246 €
• Reste à acquérir auprès des propriétaires privés (3)	32 742 171 €
Dont foncier à acquérir auprès des propriétaires publics (4)	1 823 050 €

(1) Selon avis de la Direction Nationale des Interventions Domaniales en date du 10 juillet 2018.

(2) Ce montant correspond aux propriétés déjà maîtrisées par la Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, et plus majoritairement l'EPFL du Grand Toulouse, qui ont mené, très tôt, une démarche négociée, dans un souci d'anticipation de la mise en œuvre du projet Toulouse EuroSudOuest.

(3) Le montant indiqué comprend :

- Les coûts d'acquisition foncière et d'éviction (indemnités principales et accessoires dont emploi) ;
- Les provisions pour frais et aléas.

(4) Le montant indiqué comprend :

- Les coûts d'acquisition foncière ;
- Les provisions pour frais et aléas ;
- Les coûts des reconstitutions éventuelles.

2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

POSTE DE DÉPENSES (4)	MONTANT (HT)
Travaux d'aménagement	9 808 800 €
Dont la répartition par sous-secteur s'effectue comme suit :	
Sous-secteur Lyon/Jumeaux	4 541 026 €
Sous-secteur Sernam/Raynal	4 419 102 €
Sous-secteur Cheminots/St-Laurent	848 672 €

(4) Les travaux d'aménagement comprennent notamment :

- Les coûts d'aménagement des espaces publics (voiries, places et espaces verts) ;
- Les coûts de démolition, de dépollution et de VRD (voirie et réseaux divers) ;
- Les études de maîtrise d'œuvre et honoraires divers ;
- Les provisions pour frais financiers liés à l'opération et aléas.

3. MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les coûts des principales mesures envisagées de suppression, de réduction ou de compensation des impacts qui concernent l'opération projetée ne sont pas connus au stade actuel des études. Ces coûts peuvent notamment correspondre :

- Aux études complémentaires de pollution des sols et à l'étude pédologique ;
- À la réalisation des études géotechniques préalablement à la construction des bâtiments ;
- Au déplacement et à la création des réseaux ;
- Aux principes d'assainissement.

Par ailleurs, des plans de gestion à venir permettront de préciser les dépenses afférentes aux terres polluées (volume des terres excavées et traitement dans les filières adaptées notamment).

Ainsi, à ce stade des études, le montant prévisionnel des dépenses en faveur de l'environnement s'établit à **1 500 000 € HT**.

4. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES

L'estimation sommaire des dépenses du projet faisant l'objet de la demande de déclaration d'utilité publique s'élève à **78 406 267 € HT**